

**Séance du Conseil de Ville
du 10 décembre 2012 à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 19 / 2012**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Développement de l'interpellation 3.05/12 - "A propos de la vidéosurveillance", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
5. Développement du postulat 4.15/12 - "Reconnaître son objet perdu ou volé sans se déplacer", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
6. Développement de la motion 5.12/12 - "Comportements indécents, incivilités, trafics, commençons par un bout ...", UDC, M. Dominique Baettig
7. Développement de la motion 5.13/12 - "Rue de la Communance : pour une signalisation visible", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
8. Réponse au postulat 4.09/12 - "Publicar : préserver un service apprécié et utile mais dont la qualité se dégrade", PS, M. Marc Ribeaud
9. Réponse à la question écrite 2.08/12 - "Impact sur l'économie locale de "pompes à phynance" servant à transférer de l'argent des migrants vers l'étranger", UDC, M. Dominique Baettig
10. Réponse à la question écrite 2.09/12 - "Service de sécurité en Vieille Ville durant les fins de semaine : après 2 ans, le temps du bilan", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
11. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Sébastien Lapaire, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il souhaite la bienvenue à Mme Claudine Kohler, qui siège pour la première fois au Conseil de Ville.

2. APPEL

39 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2^{ème} vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme et M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Yves **Bregnard**, Luc **Bron**, Francine **Chollet**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat** Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Isa Kuci est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
M. Jean Parrat est remplacé par Mme Claudine **Kohler**
Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Blaise **Christe**
M. Christian Wirz est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Sont excusés

MM. Luc Dobler et Julien Spinelli.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Charles-André Schäublin, PLR, indique que les trois premières heures de stationnement au nouveau parking de la Jardinerie sont gratuites jusqu'à fin 2012 alors que la tranche horaire supplémentaire s'élève à Fr. 8.-, ce que M. Schäublin a dû payer pour 3 heures et 20 minutes de parcage. Il demande des renseignements quant à la négociation des tarifs, qu'il considère comme exagérés.

Mme Françoise Collarin confirme qu'après trois heures de stationnement gratuit, le tarif affiché est appliqué. Même si les négociations avec le propriétaire avaient porté sur une taxe de parcage identique à ce qui se pratiquait auparavant, Mme Collarin précise que la tarification n'est pas de la compétence de la Ville. Elle invite donc à prêter une attention particulière aux tarifs indiqués.

M. Charles-André Schäublin est partiellement satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, revenant sur les soupçons de fraude lors des dernières élections communales à Porrentruy, demande si la procédure de vote par correspondance ne devrait pas être améliorée, voire interdite. Dans cette optique, seuls les votes directs pourraient être autorisés ou un système de pointage et de vérification des signatures instauré. De plus, il souhaite connaître l'ampleur de ce phénomène de fraude à Delémont.

Mme Françoise Collarin, présidente du Bureau de vote lors des dernières élections communales, indique qu'aucun spécimen de signature n'est disponible, ce qui rend difficile le contrôle des signatures inscrites sur les cartes d'électeur. Elle rappelle le contrôle pointu et le respect des règles qui prévalent lors de chaque dépouillement, où les problèmes sont facilement détectés. D'autre part, la loi ad hoc est cantonale et elle ne régit pas le volet du spécimen de signature.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur le projet de fusion de communes, estime difficile d'évaluer les intentions du Conseil communal s'agissant de l'implication de la population et du Conseil de Ville dans ce processus. Il demande donc des renseignements à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, indique que dans le cadre de ce projet, démarré en 2009, la population et le Législatif seront associés aux réflexions et qu'une présentation est prévue au printemps 2013. Par la suite, le Conseil communal, compétent pour cette décision, décidera s'il poursuit ce processus et, le cas échéant, la votation populaire n'interviendra pas avant la fin de la prochaine législature. L'Exécutif prêtera une attention particulière aux avis des participants à la séance. Le Conseil de Ville sera intégré au processus, notamment dans le cadre de la convention de fusion.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, revenant sur l'analyse de l'eau potable de 17 villes romandes réalisée par l'émission *ABE*, rapporte que les tests pour Delémont ont révélé cinq traces d'herbicides d'origine agricole et une trace de benzotriazole (antirouille). Dans l'eau de sept villes, parmi les 17 concernées, aucune substance n'a été trouvée. M. Montavon demande au Conseil communal s'il a connaissance des analyses, s'il envisage des adaptations pour filtrer ces micropolluants ou une information à la population et aux agriculteurs pour maintenir la nappe phréatique propre.

M. Pierre Brulhart confirme que l'eau de Delémont est parfaitement potable. S'agissant de l'émission *ABE*, il estime que cette procédure est discutable scientifiquement, d'une part du fait que les tests ne

donnent qu'une valeur, d'autre part parce qu'une seule mesure ne suffit pas pour déterminer un résultat scientifique. Par ailleurs, M. Brulhart relève que la technologie permet des détections toujours plus poussées. Ainsi, les substances trouvées peuvent provoquer une crainte alors que leur concentration est minime.

Ayant été averti des résultats de l'étude avant la diffusion de l'émission, M. Brulhart donne lecture de la réponse des Services industriels. De l'atrazine, des dégradés de l'atrazine et de la terbuthylazine-2-hydroxy (pesticides) ont été trouvés, les agriculteurs en ayant été informés. En ce qui concerne le benzotriazole, il peut être trouvé dans les eaux usées urbaines, en provenance des nappes situées dans les rivières, étant donné que les STEP ne sont pas forcément équipées pour traiter les micropolluants. En dernier lieu, M. Brulhart invite à relativiser la quantité de substances trouvées dans l'eau potable, qui sont de l'ordre du nanogramme (un milliardième de gramme), ce qui correspond à un morceau de sucre dans quatre milliards de litres d'eau, ce qui est très faible. En comparaison aux normes pour les produits alimentaires, la somme des valeurs tolérées est de 52.6 nanogrammes, alors que la valeur trouvée dans l'eau est largement inférieure. L'eau de Delémont est contrôlée une centaine de fois par année et d'excellente qualité. D'ailleurs, l'émission en question n'a pas fait l'objet de nombreuses réactions.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, demande si le groupe de travail sollicitera d'autres communes pour rejoindre le projet de fusion, notamment Soyhières et Courroux, cette dernière étant impliquée dans le processus de fusion avec le Val Terbi, que sa population a refusée.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que Develier a intégré le groupe de travail à la demande de sa population. En ce qui concerne Soyhières et Courroux, si leurs Exécutifs en faisaient la demande, leur intégration serait acceptée. M. Kohler indique que des discussions informelles ont déjà eu lieu avec Courroux. Toutefois, le refus de la fusion avec le Val Terbi pourrait freiner le Conseil communal pour reprendre toute démarche dans ce domaine.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, revenant sur les coûts de rénovation de la Villa Koechli, indique avoir sollicité de la part de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) une entrevue avec Mme Collarin et/ou les collaborateurs de son service, pour obtenir des explications quant au respect des crédits votés. Aucune des dates proposées ne convenant à Mme Collarin, cette dernière a promis un courrier explicatif du chef de son service, que la CGVC n'a pas encore reçu. Mme Macchi s'étonne que la responsable du Département UETP ne réponde pas aux demandes de la commission et elle regrette que le débat soit repoussé à la législature prochaine. Elle demande donc avec quel délai une convocation de la CGVC doit être envoyée et quand Mme Collarin sera disposée à la rencontrer dans le cadre de cette rénovation.

Mme Françoise Collarin indique avoir été invitée 15 jours seulement avant la dernière séance de la CGVC, en regrettant que la date ne convenait ni à elle, ni au personnel de son service. En raison d'obligations diverses, aucune autre date n'a pu être arrêtée. D'autre part, Mme Collarin indique que le chantier a pris du retard en raison des intempéries et la visite des lieux n'a pas pu avoir lieu en fin d'après-midi, vu que l'électricité fait défaut. Elle relève de plus les aléas auxquels tout chantier peut être confronté, qui peuvent retarder les travaux, et répète que les coûts respecteront le crédit et le pourcentage de dépassement autorisé. En dernier lieu, elle souligne que ce chantier est suivi par M. Marcel Berthold, de Patrimoine Suisse, et que des subventions cantonale et fédérale sont attendues. Une information complète sera donnée ultérieurement.

Mme Murielle Macchi n'est pas satisfaite.

4. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/12 - "A PROPOS DE LA VIDÉOSURVEILLANCE", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelant la réticence de son groupe s'agissant de l'utilisation de caméras de surveillance, indique avoir déposé cette interpellation à la suite des propos de M. Pierre Kohler, lequel a indiqué lors d'un précédent débat que de la vidéosurveillance pouvait avoir lieu ponctuellement à Delémont. Il souhaite donc des informations complémentaires, notamment sur les principes d'utilisation, soulignant la ratification, par le Parlement jurassien, de la convention intercantonale relative à la protection des données, qui précise les conditions d'utilisation de ce système.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que des contrôles par vidéosurveillance ont eu lieu sur le territoire delémontain, mais pas à la demande de la Ville. Il fait remarquer toutefois que le Ministère public avait autorisé la Police locale à recourir à ce système jusqu'à fin 2008, ce qui n'a fait l'objet d'aucune interrogation. Durant la présente législature, le Conseil communal n'y a pas recouru. En revanche, les autorités judiciaires et policières cantonales utilisent cette pratique, dont la Ville n'est pas toujours informée, pour des raisons d'enquêtes policières et de contrôle de trafic de stupéfiants.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est satisfait.

5. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.15/12 - "RECONNAÎTRE SON OBJET PERDU OU VOLÉ SANS SE DÉPLACER", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rapporte la procédure à suivre lors de vols de vélos, par exemple, qu'il considère comme étant relativement lourde. A titre d'exemple pour étayer son postulat, il cite la Police neuchâteloise qui met en ligne les objets perdus ou trouvés. Il demande donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de photographier les objets rapportés à la Police locale, qui ne contiennent aucune indication sur le propriétaire, de même que les vélos et les trottinettes perdus ou volés et de les publier sur le site internet de la Ville. De même, il invite à examiner la possibilité d'avoir une plate-forme commune avec le Canton.

M. Pierre Kohler, maire, suggère, au nom du Conseil communal, de rejeter ce postulat, craignant que la mise en ligne des objets rapportés à la Police locale n'incite des personnes mal intentionnées à réclamer des objets ne leur appartenant pas, d'autant qu'ils bénéficieraient du descriptif complet de l'objet. A l'heure actuelle, les objets rapportés à la Police locale sont entreposés dans un local et les propriétaires, pour les récupérer, sont priés d'en fournir un descriptif détaillé. D'autre part, ce postulat générerait un travail administratif important.

DECISION : le postulat 4.15/12 - "Reconnaître son objet perdu ou volé sans se déplacer", PDC-JDC, M. Olivier Montavon, est refusé par 22 voix contre 7.

6. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/12 - "COMPORTEMENTS INDÉCENTS, INCIVILITÉS, TRAFICS, COMMENÇONS PAR UN BOUT ...", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, estime que des mesures doivent être prises pour réduire les incivilités, l'impolitesse et le trafic de stupéfiants, notamment, qui déplaisent à bon nombre de citoyens. Rappelant l'acceptation du postulat 4.13/12 - "Pour augmenter le sentiment de sécurité en Ville de Delémont : développer un partenariat service public et privé", M. Baettig souligne que d'autres localités sont confrontées aux mêmes difficultés, de manière encore plus marquée, notamment Lausanne, qui propose diverses mesures pour répondre aux fortes demandes de la population. Entre autres, il suggère la création de périmètres de consommation d'alcool (et de médicaments), afin d'éviter des zones d'insécurité et d'inquiétude, et l'interdiction d'attroupements de dealers, dont le nombre resterait à déterminer pour Delémont. Cette disposition autoriserait la Police à intervenir et appliquer des mesures d'éloignement. Estimant ces mesures marquées de bon sens pragmatique, M. Baettig relève le pouvoir dissuasif et préventif de la vidéosurveillance, ce dont se prive la Ville, en particulier dans le secteur de la Gare.

M. Pierre Kohler, maire, informe que l'Exécutif accepte cette intervention sous la forme du postulat. En effet, il accepte d'étudier la possibilité d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique, en fonction de la législation cantonale. Quant aux attroupements de dealers, M. Kohler doute de la mise en place d'une mesure adéquate, soulignant qu'ils ne sont pas forcément connus, d'une part, et vu la liberté de réunion existant en Suisse, d'autre part.

M. Luc Bron, CS•POP•Verts, relevant que l'UDC aborde de manière récurrente les thèmes de l'insécurité, indique que son groupe refusera cette intervention et les suivantes à ce sujet, suggérant d'attendre la réponse au postulat 4.13/12 précité.

Mme Murielle Macchi, PS, informe que les mesures décidées par la ville de Lausanne découlent d'une analyse de la problématique des nuits et qu'elles ne se limitent pas à la création d'un périmètre d'interdiction de consommation d'alcool ou d'attroupement de dealers. Estimant la comparaison entre les deux localités non judicieuse, Mme Macchi est d'avis que les dispositions prises à Lausanne ne s'appliquent pas forcément à Delémont, Lausanne étant dans une situation alarmante, selon sa Municipalité. A titre de différences entre les deux villes, Mme Macchi indique que dans la capitale vaudoise, les établissements de nuit ferment à 5 h du matin, les fêtes en plein air sont nombreuses, la

disponibilité des boissons alcoolisées à prix réduit est croissante et que quelque 70 commerces sont autorisés à vendre de l'alcool 7 j./7 jusqu'à 22 heures. De plus, les bagarres sont en augmentation, deux tiers des interventions policières nocturnes ont lieu du jeudi soir au dimanche matin, ses interventions pour violence physique ont doublé entre 2000 et 2010 et l'augmentation du vandalisme est notoire. Mme Macchi rapporte qu'une consultation quant au plan de mesures a été menée avec les partis politiques, les habitants, les commerçants et les organismes de prévention, de même que le Conseil des Jeunes et les services communaux. Ce plan prévoit une fermeture des établissements de nuit à 5 h du matin mais à des conditions très strictes (recours à des agents de sécurité professionnels, périmètre de sécurité et de nettoyage aux abords de chaque établissement et détection des métaux, respect des capacités d'accueil, des niveaux sonores, des âges d'entrée et de consommation d'alcool, entre autres). Des horaires plus restrictifs sont également prévus dans certains quartiers et la vente d'alcool à l'emporter en fin de semaine pourrait être interdite. De même, les contrôles pourraient être renforcés et les procédures accélérées. Le plan lausannois prévoit également d'autoriser la Police à renvoyer des personnes d'un lieu public et leur en interdire l'accès pour une durée de trois mois, vu l'impossibilité, pour les services ambulanciers et la Police, d'accéder à certains lieux.

Mme Macchi insiste sur l'analyse et la consultation qui ont conduit à l'établissement du plan de mesures. A son sens, les comportements indécents, les incivilités et les trafics ne seront pas évités par la création de périmètres d'interdiction ou la dispersion des attroupements. Son groupe refusera l'intervention, quelle que soit sa forme, vu l'acceptation du postulat 4.13/12, même si elle doute de la pertinence des mesures proposées dans ce cadre. Elle fait confiance aux autorités pour analyser les faits en corrélation avec le sentiment d'insécurité et de façon globale, avec éventuellement des contrôles plus stricts des établissements vendant de l'alcool aux mineurs ou à l'emporter, par exemple.

M. Philippe Rottet, UDC, met en exergue la hausse des cambriolages, qui ont triplés en dix ans. Souhaitant plus de sécurité, M. Rottet estime que le groupe CS•POP•Verts est plus proche des malfrats que des victimes.

M. Luc Bron, CS•POP•Verts, demande à M. Rottet de prêter attention à ses propos.

M. Dominique Martinoli, CS•POP•Verts, exige une motion d'ordre.

M. Sébastien Lapaire, président, invite M. Rottet à renoncer aux attaques personnelles.

M. Dominique Baettig, UDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.12/12 transformée en postulat - "Comportements indécents, incivilités, trafics, commençons par un bout ...", UDC, M. Dominique Baettig, est refusée par 28 voix contre 9.

7. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/12 - "RUE DE LA COMMUNANCE : POUR UNE SIGNALISATION VISIBLE", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelle la restriction de circulation instaurée à la route de la Communance depuis l'ouverture d'une discothèque dans ce secteur. Interdisant les véhicules à moteur entre 23 h et 5 h, cette disposition est, de l'avis de M. Nicoulin, peu respectée. De plus, il l'estime peu visible même s'il se doute que certains automobilistes feignent de ne pas la voir. Sa motion vise donc à faire respecter cette interdiction par l'installation d'un panneau s'allumant durant les heures d'interdiction de circulation. A titre d'exemple, il cite le panneau lumineux installé aux abords des écoles de Courrendlin, restreignant la circulation à 30 km/h sur la route cantonale aux heures où les écoliers empruntent ce chemin. Par ailleurs, M. Nicoulin est favorable à l'étude d'autres variantes, tout en souhaitant que l'option précitée soit également examinée, avec éventuellement une alimentation par l'énergie solaire.

Mme Françoise Collarin confirme la proposition de l'Exécutif de transformer la motion en postulat et indique que toutes les variantes, y compris celle que M. Nicoulin vient de décrire, seront étudiées.

M. Paul Fasel, PCSI, dans le but de préserver le bien-être des riverains, soutiendra cette intervention. Estimant la signalisation actuelle pas assez visible, il suggère de l'installer plus en amont et de prévoir un signal plus lumineux.

DECISION : la motion 5.13/12 transformée en postulat qui portera le no 4.16/12 - "Rue de la Communance : pour une signalisation visible", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin, est acceptée par 31 voix, sans avis contraire.

8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.09/12 - "PUBLICAR : PRÉSERVER UN SERVICE APPRÉCIÉ ET UTILE MAIS DONT LA QUALITÉ SE DÉGRADE", PS, M. MARC RIBEAUD

Mme Françoise Collarin indique que son service entretient des contacts depuis plus d'une année avec Publicar, ayant fait les mêmes constats que ceux décrits par M. Ribeaud. Elle précise que Publicar transportait chaque année 10'000 voyageurs, ce chiffre ayant diminué de 34 % depuis le transfert du central d'appel à Aigle. Des enquêtes menées dans d'autres localités suisses et de pays voisins démontrent que toutes les villes rencontrent les mêmes problèmes, notamment une hausse des coûts. A la suite de la demande de la Municipalité, Carpostal n'a soumis aucune proposition pour le remplacement du central téléphonique, à l'exception de la mise à disposition de son secrétariat pour la réception des appels et les réservations pendant les heures d'ouverture des bureaux, d'une part, et des chauffeurs en dehors des ouvertures administratives, d'autre part. Ces derniers, en cas de surcharge, ne pourraient parfois pas répondre aux appels, raison pour laquelle cette option n'a pas été retenue. De ce fait, à l'heure actuelle, le remplacement du Publicar par un partenariat de taxi ou de transport privé est étudié, solution qui serait moins onéreuse et dont la gestion serait facilitée et ce, dès 2014. Cette solution risque toutefois d'inciter la clientèle à se tourner vers d'autres types de transport. Mme Collarin indique que les horaires 2014 pourraient amener des changements importants de prestations, y compris s'agissant du Publicar, et qu'un test d'heures devrait être effectué en janvier prochain.

M. Marc Ribeaud, PS, remerciant Mme Collarin pour sa réponse, demande si, comme le requiert le postulat, l'étude en cours englobe l'agglomération, vu que l'une de ses vocations est la mobilité.

Mme Françoise Collarin informe que l'examen ne concerne pas l'agglomération, même si son service s'occupe des transports publics, vu que le Canton est compétent dans ce domaine et non la Commune.

9. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/12 - "IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LOCALE DE "POMPES À PHYNANCE" SERVANT À TRANSFÉRER DE L'ARGENT DES MIGRANTS VERS L'ÉTRANGER", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC, déplore que la Ville ne souhaite pas aborder cette problématique. A son sens, l'évasion de capitaux ou d'argent, organisée par des sociétés financières américaines, s'amplifie dans toute la Suisse. Estimant important de connaître la somme qui échappe à l'économie delémontaine, son groupe posera la même question au niveau cantonal. En dernier lieu, M. Baettig est d'avis qu'une étude pourrait être menée visant la mise sur pied, par la Ville, d'une agence d'exportation d'argent où des taxes pourraient être prélevées, ce qui assurerait un bénéfice pour la collectivité locale.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/12 - "SERVICE DE SÉCURITÉ EN VIEILLE VILLE DURANT LES FINS DE SEMAINE : APRÈS 2 ANS, LE TEMPS DU BILAN", CS•POP•VERTS, MME JEANNE BEURET

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, souhaite connaître les types d'intervention du service de sécurité, leur nombre et leur évolution chiffrée, de même que l'avis des restaurateurs, de la clientèle et des riverains. De plus, elle invite à examiner une alternative à ce service à moyen et long termes.

M. Pierre Kohler, maire, précise qu'aucune statistique détaillée n'est établie. Ce service, actif depuis deux ans, est très positif vu la diminution d'incivilités et de déprédations suite aux dénonciations auprès de la Police locale. Il est également préventif et dissuasif, même si ses effets dans ce domaine sont difficilement chiffrables. Les restaurateurs et les commerçants l'apprécient et son rapport qualité-prix est très bon. L'opération sera poursuivie notamment le week-end, de même qu'aux écopoints, où de nombreuses dénonciations ont eu lieu. Toute amélioration opportune sera apportée à ce système.

11. DIVERS

M. Pierre Kohler, maire, remercie le Conseil de Ville et la population pour leur appui dans les divers investissements soumis à leur approbation lors de la présente législature. Il informe que le Conseil communal, au cours de sa première séance de la législature 2013-2017, ce jour-même, a décidé que chacun de ses membres conserverait son département et qu'il a nommé Mme Esther Gelso vice-maire pour l'année 2013.

M. Kohler détaille les réalisations de la législature 2009-2012, ses faits marquants et ses projets en cours :

- accroissement des demandes de permis de construire en 2010 et tassement en 2011, vu le manque de terrains disponibles ;
- accroissement de la population depuis 2009 (+ 310 habitants) : 11'770 habitants à fin 2012 ;
- augmentation des zones à bâtir pour les industries (Communance Sud) ;
- installation de Creapole à la ZARD ;
- rénovation des infrastructures culturelles : Salle Saint-Georges, Centre de la jeunesse et de la culture ;
- projet de Musée Rosinski et festival de la bande dessinée ;
- étude du projet du CREA sur le site du Ticle (salles de spectacles et crèches) ;
- rénovation de la Villa Koechli ;
- adaptation du stade de la Blancherie et amélioration de la piscine extérieure ;
- organisation de rencontres publiques avec des sportifs ;
- participation d'écoliers aux Jeux internationaux en Corée du Sud ;
- projet Delémont marée basse ;
- réaménagement de la place de camping ;
- projet visant la création d'un parc urbain et d'un écoquartier à Morépont ;
- projet d'agglomération et de fusion ;
- achat des terrains du Comptoir et projet de création d'une nouvelle liaison sous-voie de la route de Moutier vers la zone commerciale sud ;
- démarche participative organisée en Vieille Ville s'agissant de sa préservation et sa valorisation ;
- projets et réalisation en cours dans le secteur de la gare : campus tertiaire, Jardinerie jurassienne, entre autres ;
- extension du Collège, projets d'extension des bâtiments du niveau secondaire II : Ecole de culture générale et Ecole de soins infirmiers ;
- réflexion sur les circulations dans le secteur de la gare, dans le cadre du projet d'agglomération, vélostation, projet de Publibike et Eletriceasy ;
- centre d'exploitation des SID à la rue de la Jeunesse ;
- rénovation de bâtiments scolaires, dont les coûts d'énergie ont fortement chuté ;
- certification Cité de l'énergie avec Gold Award ;
- promotion des énergies renouvelables, centrale hydroélectrique à la Grande-Ecluse ;
- projet d'installation de panneaux solaires sur le toit de la patinoire ;
- plan général d'alimentation des eaux, plan général d'évacuation des eaux usées ;
- assainissement de sites pollués (Mandchourie et Bambois) ;
- diverses constructions : Jardinerie jurassienne, Ecluse, Mandchourie, Home La Promenade, îlot Sorne, Mexique, route de Porrentruy, Fenaison et Palastre ;
- construction de l'immeuble abritant Hasbro au sud des voies et projet de construction d'immeubles par la banque Bonhôte ;
- projet d'agrandissement des zones de construction, notamment au nord de l'hôpital.

En dernier lieu, M. Kohler souhaite à chacune et chacun une excellente année 2013.

Mme Anne Froidevaux, au nom du Conseil de Ville, relève la bonne tenue des débats de l'année 2012 par M. Sébastien Lapaire, au niveau du Conseil de Ville et du Bureau. Soulignant les nombreuses manifestations auxquelles il a pris part, elle remercie M. le Président pour son engagement et lui remet le traditionnel présent.

Discours du Président

Mesdames, Messieurs, cher-ère-s ami-e-s et collègues, j'avoue que pour ce discours, je n'avais rien prévu. Vous savez, j'ai été apprenti président pendant 4 ans, et presque tout ce qui s'est passé durant cette année présidentielle, en quelque sorte, je l'avais anticipé, j'y avais déjà réfléchi d'une manière ou d'une autre. Par contre, ce n'était pas le cas de ce dernier discours. Tant ce moment est arrivé à 300 à l'heure. J'ai été élu le 12 décembre et me voilà déjà à l'issue de cette année présidentielle ! J'arrive à peine à réaliser. Et pourtant, cette année étant bissextile, j'ai déjà eu droit à un jour de plus que d'habitude. J'ai consulté nos règlements et effectivement, je pourrais très bien rebrigner un mandat présidentiel en 2013 !

Mais tout d'abord, en introduction de mon discours, je voulais vous remercier. Vous remercier, vous, les élu-e-s, qui avez pris des engagements pour la Ville, vous qui consacrez du temps, de l'énergie, et vous qui mettez vos compétences, vos savoirs au service de l'intérêt général, au service de la population de cette ville. Et je voulais encore plus remercier ceux qui, pour une raison ou une autre, ne siégeront plus parmi nous en janvier. Votre contribution à l'idéal de la démocratie est d'une valeur inestimable. Et ça, c'est le message que je n'ai cessé de répéter à l'extérieur de ces murs.

Au chapitre des remerciements toujours, j'ai cette petite anecdote. Pierre-Alain Gentil m'avait dit d'elle : "Elle, c'est celle qui sait tout !". Et je dois dire, pour l'avoir pratiquée durant 5 ans, pendant plus d'une centaine de séances, eh bien, je dois dire que c'est vrai. Cela peut paraître incroyable, pourtant c'est vraiment le cas. Et lorsqu'on tombe sur un cas particulier, tellement particulier que ce cas semble unique, elle n'hésite pas à contacter quasi tous les législatifs de Suisse romande pour connaître leur pratique en la matière. Bref, pour la forme, mais vous l'aviez reconnue dès le début, je parle bien entendu de notre chancelière, Mme Edith Cuttat Gyger, qui est pour le Président, pour notre Législatif, un personnage central. Toute l'organisation, tous les courriers passent par elle et, je dois le dire, le travail fourni est toujours d'une qualité irréprochable. Bien entendu, à cet hommage, je voudrais également associer Mme Nadia Maggay. Ces deux personnes, fonctionnaires, sont pour le Président, pour le Bureau, pour le Conseil de Ville, des points d'ancrage inestimables. Elles sont les clés de voûte de notre institution.

Durant cette année, j'ai essayé de remplir ma mission, ma haute mission, avec cœur et conviction. Est-ce que les débats ont été bien dirigés ? Est-ce que l'image du Conseil de Ville à l'extérieur a été bonne ? Est-ce que j'ai moi-même fait honneur à ma fonction ? Est-ce que j'ai bel et bien été le Président de tous les Delémontaines et les Delémontains ? Ai-je rempli ma mission, ai-je répondu aux attentes ? Je ne sais pas. Je ne le saurai jamais et, finalement, ce n'est pas important. L'important, c'est que cette année a été entière pour moi. Et je ne pense pas qu'une année présidentielle épargne l'homme. Il y aura pour moi un avant et un après. C'est une lourde charge, émotionnellement parlant. Mes nuits déjà courtes le furent encore plus. Mais j'ai eu un plaisir infini, de la joie et une fierté extrême en tant que premier citoyen. Participer ainsi à la vie de ma commune natale, partir à la rencontre de la population, découvrir des associations, faire des rencontres, des connaissances, c'était vraiment exceptionnel. Je me rends bien compte du privilège qui était le mien. Tout à l'heure, lors du repas que nous prendrons en commun, je vous ferai part de quelques anecdotes concernant mes représentations et mes non-représentations. Autant j'étais extrêmement heureux lorsque j'étais invité, autant j'étais déçu lorsque je ne l'étais pas. Mais ce n'est pas en public que j'ai envie de parler de ça.

Au final, je me retire avec le sentiment du devoir accompli. Et j'aimerais encore souhaiter "bon vent" à Anne et Pierre qui devraient normalement être les seuls rescapés du Bureau actuel et qui auront, l'an prochain, la lourde tâche d'organiser notre quarantième anniversaire.

Voilà, Mesdames, Messieurs, il ne me reste plus qu'à lever la séance et à vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, de belles et joyeuses fêtes de fin d'année et surtout, le plus important, la santé ! Vive 2012, vive Delémont !

La séance est levée à 19 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay

Delémont, le 18 décembre 2012